

## Aptitude professionnelle pour le permis C : suis je concerné ?

Voici un aperçu des dispenses de l'aptitude professionnelle pour le permis de conduire CE.

L'aptitude professionnelle ne s'applique pas aux conducteurs de :

- véhicules dont la vitesse maximale autorisée ne dépasse pas 45 km/h ;
- véhicules affectés aux services des forces armées, de la protection civile, des pompiers et des forces responsables du maintien de l'ordre public ou placés sous le contrôle de ceux-ci ;
- véhicules subissant des tests sur route à des fins d'amélioration technique, de réparation, d'entretien, et des véhicules neufs ou transformés non encore mis en circulation ;
- véhicules utilisés dans des états d'urgence ou affectés à des missions de sauvetage ;
- véhicules utilisés pour des transports non commerciaux de marchandises dans des buts privés ;
- véhicules ou combinaison de véhicules utilisés pour le transport de matériel, d'équipement ou de machines destinés au conducteur dans l'exercice de son métier et à condition que la conduite




du véhicule ne constitue pas l'activité principale du conducteur.

Les tracteurs agricoles relèvent de la première catégorie de dispenses, quelle que soit leur activité...

Les chauffeurs doivent toutefois être titulaire d'un permis de conduire CE s'ils roulent avec un tracteur agricole pour la

réalisation de travaux non agricoles (terrassement, etc.).

De nombreux entrepreneurs de travaux agricoles, titulaires du permis de conduire CE, se mettent toutefois en règle par rapport à l'aptitude professionnelle afin de pouvoir travailler plus tard dans le transport rapide. 

CIRCULATION ←

## Taxe de circulation en Flandre

Le Gouvernement flamand prévoit la suppression de la taxe de circulation pour les véhicules ayant une MMA entre 3,5 tonnes et 12 tonnes ainsi qu'une diminution de la taxe de circulation pour les autres véhicules (MMA de plus de 12 tonnes) en s'alignant

sur le montant minimum européen.

La taxe de circulation se rapporte à l'année écoulée. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à partir du 1er avril 2016. 